Présentation Synthétique Budget Primitif 2026 Centre d'Animation et d'Hébergement de Loisinord

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 sont définitifs, le CFU sera voté avant le vote du Budget Primitif 2026 (BP), ainsi le BP peut reprendre les résultats de l'exercice 2025.

Le résultat de clôture du budget CAHL présente un excédent de fonctionnement de 145 556.19€, et un excédent d'investissement de 199 140.73€.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 472 743.19€, et à 458 133.92€

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :
Pages 12 et suivantes :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général : chapitre 011 : 150 750.00€
- les charges de personnel : chapitre 012, estimées à 60 000,00€, reversées au budget principal,
- les autres charges de gestion courante, pour des créances éteintes ou remboursement d'avoirs pour 1 000.00€
- les titres annulés sur exercice antérieur : 1 000.00€

Compte 023 : Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 208 893.19€

Chapitre 042 : Les dépenses d'amortissement s'élèvent à 50 100.00€. (dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent avec les recettes d'investissement)

B/ pour les recettes :
Pages 14 et suivantes:

- Chapitre 70 : 306 000€, pour les recettes d'exploitation.Il s'agit du produit de l'accueil des groupes, notamment l'APEI. Le centre d'hébergement accueille en effet l'APEI depuis novembre 2025 jusque juin 2028. Le montant de la redevance d'occupe s'élève à 71 237.81€ par trimestre avec une actualisation annuelle au 1 er janvier.

Chapitre 042 : 21 187.00€, pour l'amortissement des subventions.(recettes de fonctionnement qui s'équilibrent avec les dépenses d'investissement page 15).

Compte 001 : le résultat excédentaire de 2025 est reporté pour 145 556.19€

Quant à la section d'investissement :
A/ pour les dépenses :
Pages 15 et suivantes :

Des provisions sont prévues
Chapitre 20 : 10 000.00 €, pour des frais d'études.

Chapitre 21 : pour 130 000,00€, pour le l'acquisition et agencements de bâtiment.
Chapitre 23 : 286 946.62€ pour des travaux

Chapitre 040 : 21 187.00€, pour l'amortissement des subventions. (recettes de fonctionnement qui s'équilibrent avec les dépenses d'investissement).

B/ pour les recettes :
Page 16 et suivantes:

Le virement de section s'élève à 208 893.19€

Chapitre 040 : 50 100.00€. Il s'agit des amortissements. (dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent avec les recettes d'investissement)

Compte 001 : le résultat excédentaire de 2024 est reporté pour 188 411.97€